



ATTESTATION DE CONNAISSANCES

👍 Chien

👍 Chien et autres espèces

👍 Chien et chat

👍 Chien, chat et autres espèces

🕒 2 à 3 jours



Sessions régulières

(voir les dates sur notre site internet)



CFPPA Site de Bellac

OBJECTIFS

La réglementation évolue : l'arrêté du 16 juin 2014 impose à toute personne exerçant des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques, de valider l'Attestation de Connaissances.

Afin d'assurer le respect des besoins des animaux de compagnie et de favoriser leur bien-être, un justificatif de connaissance est exigé pour toute personne souhaitant devenir professionnelle et ayant en charge l'entretien et le soin animal.

Le justificatif atteste de la connaissance des besoins biologiques, physiologiques et comportementaux de l'animal.

Toute personne exerçant une activité de :

- 👉 Parcage ou dépôt (fourrière, refuge)
- 👉 Élevage de chiens et chats issus à partir d'une portée par an
- 👉 Vente d'animaux domestiques de compagnie
- 👉 Transit à titre commercial de chiens et chats
- 👉 Garde à titre commercial de chiens et chats
- 👉 Éducation et dressage à titre commercial de chiens et chats
- 👉 Présentation à titre commercial au public d'animaux domestiques de compagnie (compétition, concours)

Les activités de toilettage et de promenade ne sont pas concernées par l'obligation de justificatif de connaissances.

POUR QUI ?

PRÉ-REQUIS

- ❖ Connaître le monde animal
- ❖ Manipulation de l'outil informatique (souris d'ordinateur)

INSCRIPTION & RENSEIGNEMENTS :

Annie DEMAY
05 55 60 95 95

cfppa.magnac-bellac@educagri.fr

CFPPA Les Vaseix – Bellac

Site des Vaseix
Domaine des Vaseix
87430 VERNEUIL-SUR-VIENNE
05 55 48 44 30
cfppa.limoges@educagri.fr

Site de Bellac
7 rue des Rochettes
87300 BELLAC
05 55 60 95 95
cfppa.magnac-bellac@educagri.fr

FORMATION / EXAMEN

Nombre d'espèces	Durée de formation	Durée de l'examen	Coût de la formation
1	2 jours	30 min	280 €
2	2,5 jours	45 min	360 €
3	3 jours	60 min	440 €

↪ Possibilité de financement par fond personnel, CPF, fonds de formation (Vivéa,...), Pôle Emploi...

(voir conditions générales de vente disponibles sur www.cfppa.epl-limoges-nord87.fr)

↪ Vous devez obtenir 60 % de réponses justes pour obtenir l'attestation de connaissance.

↪ Si vous échouez il vous est proposé, de suite, une deuxième chance.

↪ Il n'existe pas de liste de ressources bibliographiques officielles, à jour. Aussi, nous vous conseillons fortement de préparer cet examen avant la formation à l'aide de la note de service du 24 février 2016 et des recherches diverses (Internet, livres, rencontres avec des professionnels,...).

Organisation de la formation

THÈMES DES QUESTIONS

- ↪ Alimentation
- ↪ Logement
- ↪ Droit
- ↪ Reproduction
- ↪ Santé animale
- ↪ Transport
- ↪ Comportement
- ↪ Sélection

Validation

❖ Délivrance d'une attestation de suivi de formation (par le CFPPA de Valdoie)

❖ Validation des connaissances via un QCM informatisé (**si validation, envoi de l'attestation par la DRAAF**)

Méthodes pédagogiques

Exposé en salle, échanges et retours d'expériences, distribution d'un document de synthèse.

Équipement apporté par le stagiaire

Matériel pédagogique utile à la prise de notes.
Pièce d'identité en cours de validité.

Intervenants

Responsable de stage : Annie DEMAY

Profil des formateurs : Formateur spécialisé chat, chien et animalerie.

Modalités pratiques

Hébergements : nous proposons une liste d'émargement de proximité sur simple demande.

Repas : une salle équipée (réfrigérateur et micro-ondes) est à disposition des stagiaires toute l'année. De nombreux commerces de proximité sont également accessibles à pied pour ceux qui le souhaitent.